

MINISTERE DES TRANSPORTS,
DE L'EQUIPEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER

CONSEIL GENERAL
DES PONTS ET CHAUSSEES

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE

MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE
ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

DIRECTION DE LA NATURE
ET DES PAYSAGES

**MISSION D'INSPECTION
POUR LA PRÉSERVATION DE LA VOIE SACRÉE
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**

Rapport n° 004611-01

Juin 2006





Le transfert de la RN35 dite « Voie Sacrée » au département de la Meuse

**Mission d'inspection du 29 mars 2006
pour la préservation de la Voie Sacrée**

Francis Lévy

Inspecteur général de l'équipement

Jean Michel Pérignon

Inspecteur général de l'architecture et du patrimoine





La Défense, le 13 JUIN 2006

Le Vice-Président du Conseil Général des Ponts et Chaussées
à

Monsieur le ministre des Transports, de l'Equipment, du
Tourisme et de la Mer

Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication

Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Conseil général
des Ponts
et Chaussées

Le Vice-Président

Rapport n° 004611-01 : Mission d'inspection pour la préservation de la Voie Sacrée dans le département de la Meuse.

Le Maire de Verdun a bien voulu attirer notre attention sur le transfert de la route nationale 35 au département de la Meuse, craignant que cette mesure ne conduise à banaliser la «Voie Sacrée» en confiant sa gestion au département.

La mission d'inspection conjointe entre les trois ministères a été menée par Francis Lévy, inspecteur général de l'équipement, représentant également le ministère de l'écologie et du développement durable, et Jean-Michel Pérignon inspecteur général de l'architecture et du patrimoine pour le ministère de la culture et de la communication. Elle a bénéficié des apports des services déconcentrés des trois ministères, qui ont participé à la visite sur le terrain et qui ont été destinataires du projet de rapport, qui a aussi été adressé à la Mission d'inspection générale territoriale.

Après une introduction situant le contexte historique, le rapport décrit la route et évoque les projets d'aménagement touchant la Voie Sacrée. Ce sont les grandes infrastructures dont le TGV Est en cours de finition, mais aussi les projets induits à savoir la gare nouvelle et la zone d'activités. Un autre grand projet est celui de l'implantation autorisée de 153 éoliennes situées le long de la Voie Sacrée ou visibles depuis celle-ci.

Aussi le rapport vise à ce que l'on s'attache plutôt à préserver les éléments de mémoire. Il préconise d'explorer pour chaque élément la protection et la mise en valeur la plus appropriée permettant de préserver l'essentiel de la mémoire de ce lieu unique en excluant qu'un seul dispositif puisse être appliqué à l'ensemble de la Voie Sacrée.

La publication de ce rapport par voie électronique sur le site internet du ministère interviendra, sauf objection de votre part, dans un délai de deux mois à compter de la présente diffusion.

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 21 22

courriel :
Cgpc
{@equipement.gouv.fr}

Claude MARTINAND

Diffusion du rapport n° 004611-01

- le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer	3 ex
- le ministre de la culture et de la communication	3 ex
- la ministre de l'écologie et du développement durable	3 ex
- le directeur général des routes	2ex
- le directeur de l'architecture et du patrimoine	2 ex
- le directeur de la nature et des paysages	2ex
- le préfet de la région Lorraine	1 ex
- le directeur régional de l'équipement de la région Lorraine	1 ex
- le directeur régional de la culture	1ex
- le directeur régional de l'environnement	1ex
- le préfet de la Meuse	1ex
- le directeur départemental de l'équipement	2ex
- le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine	1 ex
- le chef du service de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine	2ex
- le chef du service de l'inspection générale de l'environnement	2ex
- le président de la 3ème section du CGPC	2ex
- le président de la 4 ème section du CGPC	2ex
- le président de la 5 ème section du CGPC	2ex
- le coordonnateur de la MIGT n°8	2ex
- M. Lévy	5ex
- M. Pérignon	5ex
- archives	1ex

Département de la Meuse

Transfert de la RN35 dite « Voie Sacrée » au département

Mission d'inspection pour la préservation de la Voie Sacrée

La mission d'inspection conjointe entre le ministère des transports, de l'équipement et de la mer, le ministère de l'environnement et du développement durable et le ministère de la culture et de la communication a été menée par Francis Lévy inspecteur général de l'équipement, représentant également le ministère de l'environnement, et Jean Michel Pérignon inspecteur général de l'architecture et du patrimoine pour le ministère de la culture.

La visite s'est déroulée en deux parties :

- A 9 heures une réunion en préfecture à l'invitation de Hubert Vernet secrétaire général de la préfecture, Antoine Vogrig directeur adjoint au DDE, Laurent Varnier conseiller de gestion à la DDE, Guy Lavergne adjoint au DIREN, Françoise Hervé inspectrice des sites et Emmanuel Etienne chef du SDAP.

- A partir de 10h30 la visite sur le terrain accompagnée en totalité par MM Varnier et Etienne et partiellement par MM Lavergne et Vogrig, a permis de parcourir la presque totalité des 54 km de la RN35 dite « voie sacrée » dans les deux sens, et ce jusqu'à l'embranchement avec la N3 qui sur 8 km rejoint Verdun par une route à quatre voies qui ne présentait pas d'intérêt au regard de l'objet de la mission. Des arrêts ont été effectués sur des points particuliers du parcours pour examiner les questions relatives à la qualité des sites, aux aménagements routiers et touristiques, au patrimoine et aux traces visibles de la voie originelle.

Les élus n'ont pas été informés de cette mission et n'ont donc pas été entendus, mis à part le maire de Souilly rencontré par hasard.

Le contexte historique

A l'approche de l'assaut sur Verdun et dès le début de 1915 l'inadaptation des voies de communications avait été relevée et la route de Bar le Duc à Verdun avait été dégagée et élargie pour la faire passer de quatre à sept mètres.

La gestion de la voie est confiée à une « commission régulatrice » qui va organiser la circulation selon des techniques empruntées à la gestion des voies ferrées, découpée en six « cantons » chacun administrés par un chef de canton.

L'entretien constant de la route nécessita l'ouverture de carrières tout le long du parcours pour recharger constamment la chaussée. La route initiale était plus rectiligne que l'actuelle « voie sacrée » : des virages furent créés pour limiter les risques de mitraillage aériens et pour réduire les pentes. La route organisée comme une voie ferrée acheminait quotidiennement 13000 hommes, 6400 tonnes de matériel et 1500 tonnes de nourriture.

Il faut considérer que la « voie sacrée » n'aurait pas eu tout son efficacité si elle n'avait pas été doublée d'un chemin de fer à voie métrique, le Varinot (le Meusien) est le nom de la société qui exploitait cette ligne depuis 1890), qui a acheminé les deux tiers du ravitaillement de l'armée. La voie de ce petit chemin de fer économique local avait été renforcée depuis septembre 1914 mais la capacité de la ligne ne permettait pas d'atteindre les objectifs fixés par le programme d'octobre 1915. C'est la nouvelle organisation, l'emploi de la double traction et l'utilisation de locomotives plus puissantes qui permit le triplement du rendement. Le « petit Meusien » est encore présent dans le paysage mais son tracé est inexploité. Le « Varinot » a été racheté à son concessionnaire par le département de la Meuse en 1922. L'exploitation ferroviaire s'est arrêtée en 1936, et tout a été complètement démantelé par le département en 1946.

Le classement par voie législative comme « route nationale voie sacrée », que le conseil général avait par délibération du 19 août 1919 réclamé avec insistance, date du 30 décembre 1923. Le texte de la loi précise que la Voie Sacrée « a été l'un des principaux instruments de la victoire ».

La question du rôle joué par la ligne ferroviaire métrique n'est pas anodine. Cette sacralisation de la route est sans doute la reconnaissance assez immédiate que la performance du mode routier, exploité selon des modalités qui sont peu exposées dans le rapport, s'est révélée déterminante, bien plus que le mode ferroviaire. Les acteurs locaux ont depuis bien peu mis en valeur, voire complètement oublié, les aspects techniques exceptionnels et novateurs liés à cette noria routière motorisée, privilégiant nettement la mémoire des événements du front lui-même.

Le classement au rang de route nationale de la route départementale Bar-le-Duc–Verdun a été prononcé pour des raisons liées à la mémoire des faits historiques qui sont attachés à la victoire finale et au lien qu'elle représente avec le front, et non pour des raisons d'intensité du trafic automobile. Son titre de route « Nationale voie sacrée » est unique dans le patrimoine national. Bien que ses caractéristiques actuelles, malgré les aménagements qui ont été réalisés, n'en font pas à proprement parler une route « nationale », l'accordement des deux termes « Nationale » et « voie sacrée » montre bien la spécificité historique de cette route.

Le maire de Verdun a sollicité le ministre de l'équipement sur les conséquences du transfert de la Voie Sacrée au département et des projets liés à l'effet TGV.

Description de la route

Le point de départ de la Voie Sacrée est actuellement un rond point situé au nord de la ville de Bar-le-duc où se trouvait la borne inaugurée en 1923 par le président Poincaré. Cette borne a malheureusement été enlevée. Un panneau de type publicitaire indique à l'usager qu'il se trouve sur la Voie Sacrée. A noter aussi que le départ de cette voie est marqué par l'ancienne gare de voie ferrée d'intérêt local « Le Meusien » située à l'arrière des voies ferrées des liaisons Paris-Metz-Luxembourg et Paris-Nancy-Strasbourg. Cette gare a un intérêt tout particulier car elle était le point de départ de la ligne métrique qui permettait d'acheminer les vivres et munitions destinés à la bataille de Verdun. Occupée actuellement par le parc de véhicules de l'équipement, le bâtiment principal d'un aspect traditionnel est implanté symétriquement par rapport à la voie d'accès et sert de bureaux au parc. L'auvent qui protégeait les utilisateurs abrite désormais les pompes à essence. Il avait été envisagé de protéger le bâtiment et les quais au titre de la législation sur les sites, mais l'environnement général ne l'a pas permis.

A la sortie de Bar-le-Duc, la route emprunte une très belle vallée bien arborée et d'aspect naturel, mis à part la très courte traversée de Naives-devant-Bar pour aboutir après un dénivelé d'une centaine de mètres au secteur de Rumont, où le relief s'adoucit.

C'est dans ce secteur qu'une quinzaine d'éoliennes ont été autorisées, dont certaines sont situées à près de cent mètres de la Voie Sacrée. Plusieurs sont déjà en cours de travaux. Elle marqueront toute la perception de la voie Sacrée au débouché sur le plateau, mais probablement aussi depuis la montée de la très belle vallée entre Bar-le-Duc et Rumont.

Après Rumont la bifurcation avec le CD 901 qui mène à St. Mihel est aussi concernée par l'implantation d'éoliennes dont plusieurs sont en cours de chantier.

En progressant vers le nord on arrive à l'entrée de la petite commune d'Erizé-la-Brulée où un délaissé de l'ancienne Voie Sacrée a été utilisé pour illustrer par des figurines les soldats de la Grande guerre, qui malheureusement ne sont visibles que dans le sens de la montée vers Verdun, alors que le délaissé n'est accessible en voiture que dans l'autre sens.

La Voie Sacrée suit ensuite le cours de l'Ezrule qui se jette dans l'Aire à Chaumont sur Aire, qui est un carrefour avec le CD 902 d'orientation est-ouest. Ces douze kilomètres séparant Rumont de Chaumont se déroulent dans un paysage de cuvette ponctué sur la route par quatre villages d'aspect traditionnel meusien dans un paysage rural plus ouvert, mais aussi présentant un début de mitage de bâtiments divers. Ce paysage sera lui aussi marqué par une quarantaine d'éoliennes situées tout le long de la Voie Sacrée avec une concentration toute particulière sur les versants dominant Chaumont sur Aire et donc particulièrement visibles depuis la route en venant du sud.

En continuant vers le nord, la Voie Sacrée en légère montée passe sous la nouvelle voie du TGV dans le secteur de Mondrecourt où une plate-forme située à l'ouest du village est destinée à accueillir une nouvelle gare TGV, financée en majeure partie par le conseil général de la Meuse. Une zone d'activités de 100 hectares y est envisagée.

La voie Sacrée arrive ensuite à Heippes où se trouvait le terminus de la voie ferrée métrique servant à approvisionner le front de Verdun. A quatre kilomètres au nord de Heippes on atteint la commune de Souilly, qui abritait dans sa mairie le QG du commandement français situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Verdun. La mairie abrite un petit musée signalé aux utilisateurs de la route.

A 7,5 kilomètres au nord de Souilly, la Voie Sacrée est raccordée par un échangeur à l'autoroute A4 Paris Strasbourg après être passée sous l'autoroute et recueilli la RN3 à quatre kilomètres au nord. Un monument inauguré en 1967 a été implanté sur une butée dominant le carrefour. Il commémore le train de camions ayant desservi le champ de bataille en 1916 et une table d'orientation datant de 2005 où ne figurent pas encore les six éoliennes autorisées à Nixéville, sans compter la dizaine d'éoliennes envisagées de l'autre côté de l'autoroute.

Le dernier tronçon de 9 kilomètres de la Voie Sacrée a été transformé en une pénétrante de 4 voies permettant d'atteindre Verdun.

Les projets d'aménagements touchant la Voie Sacrée.

Le secteur de la Voie Sacrée est l'objet d'ambitions diverses notamment alimentées par la réalisation d'une gare au droit du croisement de la ligne TGV est-européen sur la commune de Mondrecourt, le projet d'une zone d'activité de cent hectares autour de la gare et les conséquences sur l'augmentation du trafic automobile. L'utilisation de l'effet TGV par le conseil général pour le développement de l'activité économique du département a donc des conséquences immédiates sur le maintien de l'aspect historique de la route actuelle.

-Les grandes infrastructures.

La voie Sacrée est aujourd'hui coupée dans sa perception paysagère par deux grandes infrastructures : l'autoroute A4 à 13 km au sud de Verdun puis la ligne du TGV est-européen à 14 km au sud de l'A4.

Le caractère historique de la « voie sacrée » au droit de ces croisements et dans leurs abords a largement été perturbé par les ouvrages des infrastructures elles-mêmes et par les aménagements tels que les accès et les aires de stationnement.

Le paysage de la « Voie Sacrée » risque d'être encore plus perturbé par la réalisation de la zone d'activité de cent hectares autour de la gare. Le terrain y est assez vallonné, les boisements occupent les sommets et le remblai de la ligne du « petit Meusien » et les constructions de type industriel n'ont aucune capacité à venir en greffe d'une zone urbanisée. La partie bâtie est représentée par le hameau de Mondrecourt qui est composé d'une ferme et de quelques maisons et qui ne peut jouer le rôle d'accroche urbaine.

Une surface de un kilomètre carré ne se s'organise pas à la légère dans un site de cette nature sur le plan topographique et paysager, sans même évoquer le caractère historique.

Il reste à imaginer les conséquences ou les effets induits de cette activité sur l'urbanisation des villages et le développement quasi inévitable des lotissements pavillonnaires.

Il conviendrait aussi d'éviter que cette route ne subisse de nouvelles mises aux normes qui dénatureraient encore plus son tracé d'origine. Il serait question d'en améliorer ses caractéristiques pour qu'elle puisse desservir plus rapidement la future gare TGV à partir de Bar-le-Duc. Cette question mérite une étude approfondie car le chef-lieu de la Meuse est déjà convenablement desservi en transports ferroviaires à moins de deux heures de Paris. Il n'est donc pas évident que ses habitants soient prêt à faire près de 50 km pour atteindre la future gare TGV. Cela dépendra aussi du maintien ou non des liaisons actuelles après mise en place du TGV Est. Une solution de route nouvelle est aussi envisagée, qui risque d'être d'un coût très élevé.

-Les éoliennes

D'après le « guide pour l'implantation d'éoliennes en Meuse » produit par la direction départementale de l'équipement, ce département se révèle attractif pour le développement de l'éolien. Ce sont 153 éoliennes autorisées par les permis de construire qui ont été acceptés pour des machines dont la hauteur au fut est de l'ordre de 130 mètres (chaque permis porte sur plusieurs machines [environ 5 à 6 machines, en général]).

Malgré la définition par le groupe de travail d'éléments paysagers remarquables, comprenant une bande de près de cinq kilomètres de large de part et d'autre de la « voie sacrée », une majorité des projets y sont concentrés dans sa partie sud.

Les « côtes de Meuse » et les paysages emblématiques ont été épargnés.

Si la Voie Sacrée a été inscrite parmi les éléments paysagers remarquables, cela n'a pas empêché la délivrance des permis de construire pour des éoliennes dont les caractéristiques dimensionnelles sont très importantes et situées à une centaine de mètres de la « voie sacrée ». Aujourd'hui aucune éolienne n'est en place et leur impact paysager n'a pas pu être démontré, mais les bases sont prêtes à les recevoir. Il est donc possible d'imaginer cet impact tout au long de la route à des distances proches ou lointaines. Les inspecteurs n'ont pas eu communication des études d'impact sur le paysage mais ils perçoivent que celui-ci sera très important et troublant pour la perception d'un paysage attaché à la mémoire de la « Voie Sacrée ».

Les éléments de mémoire.

Les survivants de la bataille de Verdun ne sont plus aujourd'hui qu'une poignée et sont géographiquement dispersés. Ce ne sont donc pas eux qui entretiennent la mémoire des faits et des lieux localement mais les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale. Il semble cependant que l'entretien de cette mémoire soit plus réelle sur les lieux les plus emblématiques comme Douaumont, la tranchée des baïonnettes et d'une manière générale le théâtre des hostilités et les lieux où les pertes humaines ont été les plus marquantes. La « voie sacrée » n'est donc pas reconnue et « exploitée » sur ce plan au niveau où elle devrait l'être.

Les éléments de mémoire, ou qui évoquent la mémoire des faits, existants sur le parcours sont les suivants :

-les véhicules

Ils sont complètement absents ou sont simplement rappelés par des panneaux. Il en est d'ailleurs complètement de même pour le matériel roulant du « Varinot ». On parle de plusieurs milliers de véhicules et de plus de 800 wagons : rien de tout cela ne subsiste et n'a été conservé. L'utilisation du transport routier pour une noria militaire est ici en Meuse une remarquable percée novatrice technique : à la déclaration de guerre, l'armée disposait de moins de 200 camions. Elle avait organisé des concours d'endurance pour ces véhicules seulement à partir de 1911.

-le point zéro

Situé au rond point non loin de la gare du « petit Meusien », le monument est accompagné d'un panneau d'affichage indiquant à l'automobiliste qu'il est sur la voie sacrée. La gare du « petit Meusien » n'est pas mentionnée aux visiteurs. Elle est composée d'un double quai abrité et d'un bâtiment de gare qui fait face au quai puisque la voie y avait son terminus. L'état est correct et mériterait d'être mis en valeur.

-les bornes

Elles ne sont plus authentiques car elles ont été saccagées par des collectionneurs pour récupérer les casques en bronze qui les surmontaient. Les bornes spécifiques tous les kilomètres environ avec palme de laurier latérale, coiffée d'un casque de poilu en bronze avaient déjà été démontées en 1940 par les Allemands. Elles ont toutes été remises en état ou remplacées en 1998, pour les 80 ans de l'armistice. Les bornes actuelles sont identiques en formes et couleurs mais sont surmontées de casques non reproduits à l'identique et en résine. Les bornes sont kilométriques et disposées sur le tracé actuel, c'est à dire qu'après 1918 quand la route a été rectifiée on a placé les bornes sur le nouveau tracé. Il en résulte une information inexacte du visiteur qui ne peut plus reconnaître le tracé d'origine.

-les délaissés

Les modifications du tracé pour des raisons de traversée de hameaux ou de villages, ou de rectification de virages, ont produit des « délaissés » plus ou moins identifiables, souvent en mauvais état ou utilisés pour des fonctions de dessertes. Il n'a pas été dans le cadre de la mission, et ce n'était pas son objectif, possible d'en faire le bilan. Les délaissés sont cependant des espaces qui représentent bien, pour certains, ce qu'a pu être la route départementale devenue « Voie Sacrée » et qui pourraient être mieux mis en évidence pour activer l'imagination des visiteurs qui ne peuvent comprendre le rôle de cette route en parcourant en voiture le ruban bitumé et impeccable de la route actuelle.

-la mairie de Souilly

L'hôtel de ville de Souilly est le seul monument actuellement protégé au titre des monuments historiques (classé en totalité le 02/09/1943) sur le parcours de la « Voie Sacrée ». Le général Pétain y avait établi son quartier général et son bureau est toujours visible et resté en l'état. Quelques photographies sont exposées dans l'escalier qui mène au premier étage : elles sont pour certaines d'entre-elles certainement uniques alors que les négatifs sont perdus, et dans un très mauvais état de conservation. Le bâtiment de la mairie est visitable et mériterait des travaux d'entretien.

-les aménagements de Erize la Brûlée

Le Conseil Général avec le concours du CAUE de la Meuse a aménagé une aire sur laquelle on peut voir des figurines représentant des « poilus » et les camions dont le « Latil TAR » du nom de son inventeur, ancêtre du 4X4 de 1913. les figurines sont plates et malheureusement vues sur la tranche de la plupart des points de vue. Un panneau donne quelques explications sur les camions utilisés pour le transport des hommes et des matériels.

-le mémorial de Moulin Brûlé

Le monument situé sur un point haut permet de découvrir le paysage de la partie septentrionale du parcours avant l'embranchement avec la nationale 3. Il a été agrémenté en 2005 d'une table d'orientation réalisée sur l'initiative de la Fédération Nationale du Train, comme d'ailleurs le mémorial lui-même inauguré en 1967 par le général Boucaud.

-la « Voie Sacrée »

La route départementale de Bar le Duc à Verdun reçut le nom de « Voie Sacrée » que lui a donné Maurice Barrès et fut inaugurée le 21 août 1922 et classée route nationale le 30 décembre 1923. Le tracé initial est assez difficile à restituer sans une étude fine du tracé de la route avant 1916, des aménagements de 1916 et de ceux qui ont été effectués depuis.

Certains virages ont été rectifiés à Petit Rumont, Erizé la Brûlée, Issoncourt, Nixéville et un giratoire a été construit au carrefour avec la RN3. Il y donc sur place trois tracés : celui avant 1916, celui qui a été le tracé de ce qui devait devenir la « Voie Sacrée », et le tracé actuel, faussement comme il a été dit plus haut, repéré par les bornes qui ne sont plus toutes à la place où elles devraient être.

L'identité de la « Voie Sacrée » n'est donc pas facile à définir d'autant qu'au-delà des rectifications de virages, sa largeur et son revêtement ont bien évolué depuis 1916, ainsi que la signalétique routière, les aménagements tels que les glissières de sécurité, les aires de stationnement etc.

La question des plantations doit aussi être abordée. Un certain nombre d'arbres d'alignement ont été abattus après avis de la commission départementale des sites. L'iconographie disponible ne montre pas de plantations abondantes sur le parcours et certains tronçons sont même entièrement dépourvus de plantations. L'observation de la situation actuelle permet de

dire que certains tronçons passent dans des parties boisées ou en lisière, d'autres sur des plateaux dénudés, d'autres encore sont bordés de quelques plantations arbustives ou de haies, d'autres tronçons accompagnent des entrées et sorties de villages ou hameaux et sont bordés de plantations d'alignement encore subsistantes.

Il y a donc une variété de paysages le long de la « voie sacrée » dont on peut imaginer qu'elle représente encore la situation de 1916. On peut dire également que les portions de virages qui ont été créées n'ont pas été plantées.

-la qualité des sites

La RN 35 emprunte tout au long de son parcours et alternativement des sites, de vallées aux coteaux vallonnés et de plateaux dégagés, très différents et d'une grande qualité paysagère, et des traversées de hameaux et de villages que l'urbanisation n'a pas trop enlaidi. L'impression est celle d'un paysage préservé, entretenu, paisible.... Les caractéristiques de la route, son tracé, la qualité des paysages rendent le voyage entre Bar le Duc et Verdun agréable. Rien, sauf les quelques éléments de mémoire pour certains visibles et pour d'autres à deviner, ne permet d'imaginer l'intensité de l'activité qui y a régné en 1916.

Cette qualité risque d'être contrariée par la réalisation des grands équipements dont il a été question plus haut : éoliennes en grand nombre et zone d'activité de 100 hectares à Issoncourt.

Ces interventions dans le paysage seront prégnantes et susceptibles d'attirer l'œil beaucoup plus que tout autre aménagement relatif à l'évocation de la mémoire de 1916.

Les propositions de préservation de la voie sacrée

La situation est donc contrastée si l'on considère la qualité du paysage et l'importance des atteintes qu'il va subir, l'intensité des évènements et la discréption de signes qui les rappellent et la quasi-inexistence du patrimoine protégé. Il convient aussi de mentionner le caractère national de la « Voie Sacrée » et son déclassement par application de la loi de transfert des routes nationales.

Sur ce dernier point il est permis de poser la question si ce déclassement n'est pas une erreur au regard de l'histoire dans la mesure où la décision qui a conféré le rang de route nationale à la « Voie Sacrée » n'est pas d'ordre strictement routier mais est d'ordre honorifique et historique.

N'est-il donc pas possible de distinguer, ce qui relève de la gestion par le conseil général de cette route qui aurait pu rester départementale si elle n'avait pas été utilisée comme on le sait, de son rang qui est la reconnaissance de la nation à la contribution à une victoire, honneur rendu qui ne peut être repris.

La « voie sacrée » pourrait donc être gérée par la collectivité territoriale et garder son titre de « nationale voie sacrée » ou peut être de « voie sacrée nationale ».....

Cette proposition est d'ordre symbolique mais elle permet de conserver un titre dans les affichages les publications etc.

Du même ordre il est possible de replacer les bornes « voie sacrée » sur le tracé exact de la route dans son état de 1916. Cela repositionnerait clairement le tracé et ferait comprendre aux visiteurs que certains tronçons ont été réalisés postérieurement et dans une autre logique routière. Cela permet éventuellement d'avoir éventuellement un double balisage kilométrique, le deuxième étant conforme au nouveau statut de la voie, le premier revenant à l'expression de la mémoire.

Les portions de voie hors aménagements récents qui traversent les villages ou les hameaux pourraient être reconnus pour leur valeur patrimoniale avec les parties urbanisées des villages par des protections de sites, classés de préférence, ou des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager. Il convient pour cela d'en faire l'inventaire. Une portion comme celle destinée à la réalisation de la zone d'activité est porteuse de risques sur l'urbanisation périphérique du village et de dégradation du paysage. Il semble qu'aucune mesure réglementaire générale ne puisse être appliquée. C'était déjà la position de la DIREN en 1998.

La traversée de Souilly pourrait également faire partie de cette réflexion en accompagnement de la mairie déjà classé au titre des monuments historiques.

D'autres villages, tels que Regret ou Raival pourraient être évoqués.

Le site du mémorial du Moulin Brûlé mérite également une attention particulière bien que six éoliennes soient prévues sur le plateau de Nixéville-Blécourt à environ trois kilomètres au sud-ouest et quelques cent trente mètres plus haut.

La table d'orientation posée en 2005 invite au regard sur ce paysage, indique la « voie sacrée » ainsi qu'une autre voie historique qui est la « voie de la liberté » datant de la dernière guerre de 1939/1945.

Cette double reconnaissance historique liée à des évènements malheureusement comparables fait de ce lieu, rencontre de ces deux voies, un espace chargé de symboles.

Il ne faut pas oublier les restes de la voie du « Petit Meusien » qui sont peu nombreux à proximité de la « voie sacrée ». Le plus visible se trouve à Issoncourt au lieu dit la Haute Couronne sur environ un kilomètre et malheureusement à proximité immédiate du futur site de la zone d'activité. Comme il a été dit plus haut cette trace est tout aussi vénérable que la voie sacrée elle-même et le tracé du « petit Meusien » mériterait au moins d'être reconnu et peut être signalé et également balisé.

Il reste à évoquer les possibilités de reconnaissance au titre des monuments historiques. Le seul élément susceptible d'avoir cette reconnaissance est la gare du « petit Meusien » qui a déjà été évoquée. Le fait que cette gare et le quai d'embarquement se trouvent sur le terrain du parc de la DDE n'est pas en soit un obstacle, la protection étant une reconnaissance de la valeur historique d'un objet architectural.

Il n'existe pas d'autres objets susceptibles d'être reconnus à ce titre à moins de protéger des portions de voie qui seraient exactement resté dans leur état de 1916.

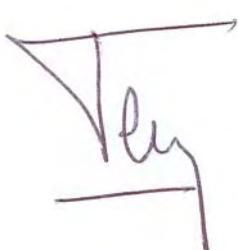
Du point de vue paysager, la Voie Sacrée offre actuellement un environnement de qualité avec de belles séquences paysagères, particulièrement dans sa partie sud et des traversées de villages encore dans l'état où ils se trouvaient lors de sa construction, avec relativement peu de constructions nouvelles. Elle aurait pu faire l'objet d'une protection au titre de la loi de 1930 sur les sites. Malheureusement l'implantation de près de 150 éoliennes autorisées et visibles sur une importante partie de son parcours écarte d'emblée une telle éventualité, même si par ailleurs celles-ci sont susceptibles de former un nouveau paysage, mais qui ne pourra être mis en balance avec l'exercice de mémoire sur la « Voie Sacrée ».

La seule exception pourrait être le tronçon sud de 13 kms entre Bar-le-Duc et Rumont, qui est actuellement le plus remarquable du point de vue paysager et où aucune éolienne n'est prévue. Sur cette portion se trouve de plus une ancienne carrière qui a vraisemblablement servi à l'entretien de la « Voie Sacrée ». Cependant les éoliennes en cours de constructions à Rumont seront probablement aussi visibles depuis cette portion de route dans le sens Bar-le-Duc à Verdun.

Il pourrait être envisagé, sur la base d'un état des lieux présent et futur, d'établir un plan de protection de ce qui peut encore l'être comprenant aussi la mise en valeur de la mémoire du site étendu de la voie sacrée, des actions sur le paysage et sur la signalétique. Il devrait aussi mettre en valeur l'histoire des lieux par des actions concertées et complémentaires et profiter des délaissés de la Voie Sacrée d'origine pour créer des étapes pour que les touristes mais aussi les jeunes générations puissent comprendre la construction et l'utilisation de la voie. Cette démarche pourrait s'inspirer des actions mises en œuvre à l'occasion du cinquantième anniversaire du débarquement des troupes alliées en Normandie. Une amélioration de la présentation du QG de Souilly, déjà évoquée, pourrait être un point fort de ce parcours. Ce plan devrait tenir compte des éoliennes décidées et orienter les projets futurs acceptables. Peut-être pourrait-on envisager que les éoliennes fassent l'objet d'une information et éventuellement d'une visite.

La préservation de la « voie sacrée » relève donc d'un exercice subtil d'utilisation des différents outils juridiques adaptés au contexte historique mais également économique, et surtout de la mise en commun des volontés des différents acteurs en présence de reconnaître les qualités patrimoniales et paysagères de son parcours.

Il semble exclu en tout état de cause qu'un seul dispositif puisse être appliqué à l'ensemble du tracé de la Voie Sacrée.



Francis Lévy
Inspecteur général de l'équipement



Jean-Michel Pérignon
Inspecteur général de l'architecture
et du patrimoine



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





direction
départementale
de l'Équipement
Meuse

